

Secours aux sinistrés italiens

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une si complète insouciance des petits ennuis journaliers qui ne manquent pas dans la vie ordinaire de chacun, et nous avons si bien réussi à ne nous occuper que de questions utiles et humanitaires, que, malgré le plaisir de rentrer dans ses foyers, chacun éprouvait du regret à quitter ces directeurs bienveillants, cet endroit hospitalier, ces amis d'un jour...

M. le D^r Miéville nous adresse encore quelques mots d'adieu. M. Pellaton, pré-

sident de la section de St-Imier, exprime le désir de nous revoir tous en été pour assister à un exercice de campagne au Mont Soleil. — Quelques délégués prennent encore la parole, puis M^{me} Fuchs, d'Yverdon, en sa qualité de doyenne du cours, remercie en notre nom et en termes émus MM. les D^{rs} Miéville et Ischer, M. l'adjudant Altherr et le comité de la section des samaritains de St-Imier.

Une déléguée: F. Q.

Secours aux sinistrés italiens

Dernièrement le Comité central italien de secours aux victimes des tremblements de terre de Calabre et de Sicile a rendu ses comptes sur l'action qui a suivi le sisme de décembre 1908. Il résulte de ce rapport que la somme totale parvenue au comité a été de 25,387,438 liras 39. Sur ce chiffre, les sommes versées ou engagées par le comité au 31 octobre 1909 étaient de 25,326,941 liras 37, avec un reliquat actif de 60,497 liras 52.

Voici comment le comité a réparti les secours: Secours urgents aux survivants et fugitifs, 4,197,744 liras 20. Secours aux orphelins, 3,521,418 liras. Secours aux veuves, 2,448,374 liras 20. Secours aux jeunes filles majeures sans appui, 842,080 liras. Secours aux étudiants, 1,953,710 liras. Secours aux artisans, ouvriers, commerçants, industriels, personnes exerçant des professions pour les encourager à la reprise de leur précédente activité, 5,153,167 liras 67. Secours aux personnes incapables de travailler pour lesquelles le comité a créé une institution spéciale, 1,758,695 liras 05. Construction de baraques dans les régions où le besoin en était le plus urgent, 4 millions de liras. Matériaux de secours,

833,635 liras 04. Frais divers, 192,234 liras 85.

Sous cette dernière rubrique figurent surtout d'autres secours aux survivants et fugitifs que ceux énumérés ci-dessus. Ils ne comprennent que 69,615 liras 94 de frais d'administration. S'il a été possible de contenir dans de si strictes limites les frais d'administration, c'est que le personnel du secrétariat du comité n'a voulu recevoir aucune rémunération qui fût prélevée sur les fonds de la bienfaisance. La dernière catégorie des dépenses est représentée par 305,571 liras 83 versées par erreur au comité et qui furent restitués aux ayants droit.

La répartition des subsides a toujours été faite conformément aux résultats d'enquêtes auxquelles on a procédé cas par cas. Cependant, la lourde tâche du comité était terminée le 31 octobre, preuve de la rapidité de son action. La répartition des sommes qui devraient être payées en vertu des engagements pris pour les années prochaines a été confiée à l'Institut national pour les vieillards et les invalides du tremblement de terre, Institut auquel on a dé-cidé de verser le reliquat actif.

* * *

La Direction de la Croix-Rouge suisse a décidé, elle aussi, de publier un Rapport complet sur son activité en faveur des sinistrés de l'Italie.

Ce rapport final, de près de 40 pages, sera annexé au Rapport annuel de 1909, et envoyé au comité de toutes les sections.

Le fourgon des colonnes de transport auxiliaires

La commission des transports s'occupe depuis la création des colonnes de trans-

Le colonel Bohny, chef de la commission, semble être parti du principe très

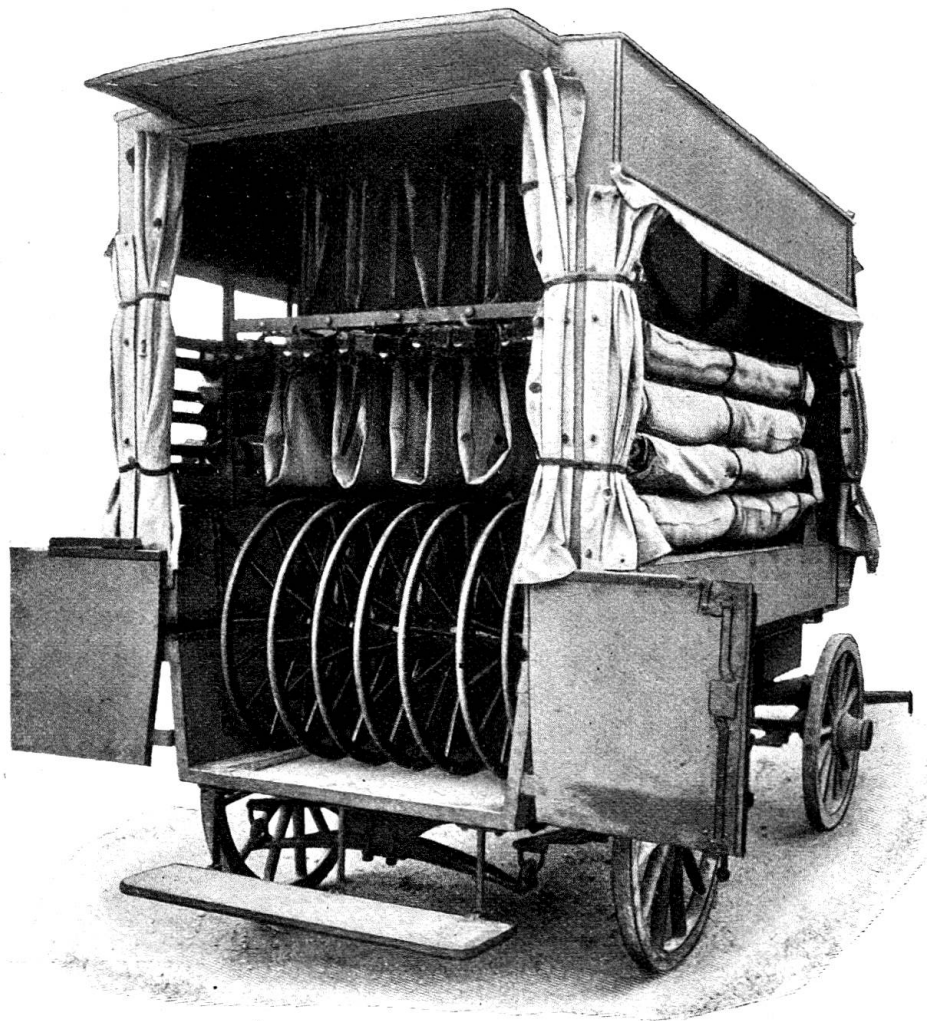


Fig. 1. Le fourgon destiné aux colonnes de transport auxiliaires, chargé de 10 brancards-roulants et de 5 brancards d'ordonnance.

port auxiliaires, de trouver des modèles uniformes et pratiques pour le matériel roulant de ces formations sanitaires de la Croix-Rouge suisse.

juste de doter nos colonnes d'une voiture qui servirait au transport des appareils d'évacuation des blessés, et, une fois vide, deviendrait elle-même voiture à blessés.